

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION****Site des Verriers - Travaux de dépollution - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la consultation - Signature des marchés**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Rotondes et de la rue des Verriers, d'une surface de 16 470 m<sup>2</sup>.

Libérée par le service du pavage depuis juin 2006, il est envisagé aujourd'hui d'y réaliser une opération immobilière.

Des sondages réalisés à l'automne 2005 ont mis en évidence sa pollution.

Avant de procéder à sa vente, la Ville, en tant que dernier occupant, est tenue d'en assurer la dépollution.

Les analyses complémentaires menées depuis ont permis d'identifier la nature de la pollution essentiellement due à la présence de fûts de produits hydrocarbonés et de divers métaux issus de l'exploitation industrielle du site antérieure à la prise de possession par la Ville, en 1946, ainsi que de définir les filières de traitement de ces produits, un maintien sur place étant envisagé pour les déchets inertes.

Les travaux consisteraient à trier les terres en place en vue de l'évacuation des plus polluées d'entre elles vers des centres de traitement adaptés et du maintien sur place de celles qui ne sont pas polluées. Le volume de terre en jeu est d'environ 45 000 m<sup>3</sup>.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 1 750 000 € TTC.

Leur maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise.

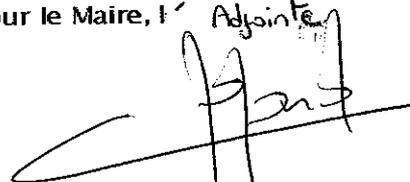
Il est proposé d'attribuer les marchés à la suite d'une consultation selon une procédure négociée suivant les articles 34 et 35 du code des marchés publics.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. adopter le programme des travaux de dépollution du site des Verriers tel qu'il est présenté dans le rapport ;
2. arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 1 750 000 € TTC ;
3. décider de confier leur maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise ;
4. m'autoriser à lancer la consultation selon une procédure négociée ;
5. m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
6. m'autoriser à prendre toutes décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, l'Adjointe

  
Colette Popand

**PUBLIÉ LE 22/05/08**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 MAI 2008

